**Ensemble, agissons contre le sans-abrisme !**

Nous, associations et fédérations accompagnant des personnes en situation de précarité et collectifs citoyens œuvrant en faveur des personnes les plus démunies, alertons sur la situation dramatique des personnes et familles contraintes de vivre à la rue faute de solution d’hébergement digne ou de logement à coût abordable, et dont le nombre ne cesse d’augmenter.

Ce sont des dizaines de milliers de personnes sans solution dans le pays ! Pour ne prendre que l’exemple de Paris, en février 2019, 3 600 personnes sans solution d’hébergement ont été dénombrées lors de la nuit de la solidarité et plus de 2 800 personnes vivent sur les campements du nord-est parisien et de Saint-Denis. De plus, en juin, les associations dénombraient environ 2 000 personnes à la rue en Occitanie (Toulouse), 1 500 en Nouvelle Aquitaine (Bordeaux), plus de 2 000 en région Pays de la Loire (Nantes). La situation ne fait qu’empirer avec par exemple l’installation récente d’un campement de 400 personnes à Rennes.

Nous constatons depuis plusieurs années une insuffisance chronique de places d’hébergement et de logements sociaux qui a pour conséquence l’augmentation du nombre de personnes à la rue mais également le durcissement des conditions d’accès à l’hébergement. Ce manque de places conduit au non-respect des principes d’inconditionnalité et de continuité de l’hébergement pourtant inscrits dans la loi et créé une concurrence insupportable entre les publics les plus précaires.

Cette crise est amplifiée par le sous dimensionnement chronique du parc d’hébergement dédié aux demandeurs d’asile, renvoyant vers le 115 et les campements plusieurs dizaines de milliers de personnes sans solution.

Dans un contexte où le nombre d’expulsions locatives avec le concours de la force publique ne cesse d’augmenter, cette absence de solution d’hébergement ou de logement conduit au maintien d’un cycle infernal où des familles sont remises à la rue pour laisser place à d’autres, où le nombre de demandeurs d’asile privés de leur droit à l’hébergement dans un dispositif dédié explose, avec toujours plus de personnes à la rue. Ce cycle conduit à l’errance de nombreuses personnes et à la multiplication des campements, squats et bidonvilles sur l’ensemble du territoire national.

La dernière étude de dénombrement des personnes sans-abris sur le territoire national date de 2012. Nous attendons qu’une telle étude soit reconduite afin que l’élaboration des politiques nationales et locales puisse s’appuyer sur des données actualisées et que les différents acteurs puissent prendre réellement la mesure de la situation.

Nous en appelons aujourd’hui à tous les acteurs : État, collectivités locales, bailleurs sociaux, associations, entreprises et citoyens pour apporter des réponses quantitatives et qualitatives à la hauteur de la crise sanitaire et humanitaire que nous vivons partout en France. Collectivement, donnons-nous les moyens de respecter le principe d’accueil inconditionnel qui fonde la tradition de solidarité vis-à-vis des personnes en situation de précarité en France.

Parce que les personnes et familles sans-abri ne peuvent plus attendre, nous exigeons :

* la construction de logements à coût abordable à la hauteur des besoins sur l’ensemble du territoire, et en particulier dans les zones où l’accès au logement est le plus difficile pour les publics en situation de précarité ;
* l’évolution des processus d’attribution de logement pour garantir un accès effectif des personnes les plus précaires au logement social en leur permettant de bénéficier d’un accompagnement adapté à leurs besoins ;
* la planification dans le prochain projet de loi de finances de création de places en CADA pour les demandeurs d’asile et d’hébergement généraliste qui permettent de garantir à toutes les personnes sans-abris, isolées ou en famille, un hébergement digne, inconditionnel et continu ainsi qu’un accompagnement social adapté. Cela suppose aussi l’arrêt immédiat des coupes budgétaires sur les CHRS (Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale).
* la mise à disposition à des fins de création de lieux d’hébergement des locaux disponibles par l’Etat, les collectivités locales, bailleurs sociaux et entreprises et ce dans les plus brefs délais ;
* l’augmentation du nombre de places dédiées aux femmes enceintes et familles hébergées au titre de l’aide sociale à l’enfance sur chaque département ;
* de faciliter la régularisation des personnes en situation administrative précaire hébergées.

**Ça suffit d’agir en fonction de la pression de l’actualité et du climat ! Nous exigeons des réponses pérennes et de fond.**

**Premiers signataires :**

Agir pour la Santé des femmes

Association Aurore

Emmaüs France

Emmaüs Solidarité

Fédération des acteurs de la solidarité

Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

Fédération de l’Entraide Protestante

Fondation Armée du Salut

France terre d’asile

Les enfants du canal

Première Urgence Internationale

Réseau EZRA

Samusocial de Paris

Secours Populaire Fédération de Paris